

SE DONNER LES MOYENS DE RÉUSSIR L'ÉCOLE.

La Roche-sur-Yon, le 20 novembre 2014

Madame la Députée,

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier car les dernières décisions de Monsieur le Recteur de Nantes concernant l'Education Prioritaire sont particulièrement inquiétantes pour les 2000 élèves vendéens concernés, ainsi que pour les personnels enseignants.

Actuellement, pour que des écoles puissent faire partie d'un Réseau Réussite Scolaire ou Réseau Réussite Rurale, il faut qu'elles soient rattachées à un collège «tête de réseau» qui remplisse des conditions nécessaires pour être reconnus relevant de l'Education Prioritaire. Un certain nombre de dérogations existaient, «héritage» des ZEP, permettant notamment au RRS de La Roche-sur-Yon d'exister après la relocalisation il y a quelques années du collège Piobetta –qui recevait à l'époque tous les enfants de toutes les écoles yonnaises en ZEP.

Lors d'un groupe de travail au Rectorat de Nantes le mercredi 12 novembre dernier, si le collège de La Chataigneraie rentre dans le dispositif Réseau d'Education Prioritaire (REP), le Réseau Réussite Scolaire (RRS) de La Roche-sur-Yon et le Réseau Réussite Rurale de St Michel en l'Herm en sortent.

Le Ministère a fait le choix de ne prendre en compte que les situations des collèges, ignorant les situations des écoles qui peuvent être fort différentes sur un même territoire.

Il a également fait le choix de ne prendre en compte que certains indicateurs, là encore seulement au niveau du collège, ne permettant pas non plus une appréhension fine des situations de chaque école.

**TOUS POUR L'ÉCOLE,
L'ÉCOLE POUR TOUS !**

SNUipp-FSU85 – 71, Boulevard Aristide Briand – Porte C – BP01 – 85001 La Roche-sur-Yon



SNUipp



SE DONNER LES MOYENS DE RÉUSSIR L'ÉCOLE.

Ainsi, le RRR de St Michel-en-l'Herm disparaît parce que son collège de rattachement n'est plus éligible au dispositif du fait des indicateurs retenus par le Rectorat.

Le RRS de La Roche-sur-Yon parce qu'il n'y a pas de collège de rattachement relevant de l'Education Prioritaire.

Le SNUipp-FSU s'était adressé par l'intermédiaire de son secrétaire national à Madame la Ministre de l'Education Nationale en ces termes : « comment seront prises en compte les écoles primaires qui scolarisent des publics très défavorisés, mais qui n'appartiennent pas à un secteur collège REP (...) ? Il est impératif d'examiner avec précision et en toute transparence toutes les situations, tout comme il est indispensable de traiter le cas des écoles concentrant les difficultés sociales avérées. »

Madame la Ministre, dans une réponse du 30 octobre, déclarait, évoquant une hausse des moyens des réseaux de l'Education Prioritaire, « pour être équitables et efficaces en matière de lutte contre les inégalités, ces moyens devront concerner les écoles et établissements dont les besoins sont les plus grands en terme de justice sociale et scolaire ».

Elle affirmait, dans un film diffusé sur le site du Ministère le 14 novembre, sa priorité : « réduire les inégalités, et créer les conditions de réussite pour tous les élèves ».

La décision qui semble se dessiner au Rectorat de Nantes exclut 10 écoles yonnaises et 7 écoles du Sud Vendée et leurs 2000 élèves de cette priorité.

Les écoles du RRS de La Roche-sur-Yon et du RRR de St Michel-en-l'Herm ont pourtant des indicateurs tout-à-fait dans la norme de ceux de l'ensemble des REP de l'Académie.

En outre, les parents d'élèves, tout comme les enseignants, voient dans cette décision un nouveau désengagement de l'Etat dans la prise en charge spécifique des enfants issus des milieux les plus fragiles.

**TOUS POUR L'ÉCOLE,
L'ÉCOLE POUR TOUS !**

SNUipp-FSU85 - 71, Boulevard Aristide Briand - Porte C - BP01 - 85001 La Roche-sur-Yon



SE DONNER LES MOYENS DE RÉUSSIR L'ÉCOLE.

Enfin, en ce qui concerne la ville de La Roche-sur-Yon, il est à la fois regrettable et étonnant de constater que la carte des Réseaux d'Éducation Prioritaire ne coïncide pas avec la carte des quartiers prioritaires établie en juin dernier par le Ministère de la Ville, Ministère pourtant dirigé à l'époque par Mme Valaud Belkacem.

Nous sommes certains, Madame la Députée, que vous prenez la mesure de la situation et saurez œuvrer pour faire évoluer ces décisions, à commencer par la nécessaire dissociation de la notion d'Éducation Prioritaire de celle, trop restrictive de la zone d'un collège.

L'intérêt du service public d'Éducation pour lequel nous nous mobilisons chaque jour et l'intérêt de nos élèves sont en jeu.

Veillez recevoir, Madame la députée, nos salutations républicaines les plus respectueuses



Pierre CAMINADE
Co secrétaire du
SNUipp-FSU85



Jean-Jacques BOBIN
Co secrétaire du
SNUipp-FSU85



Michio KURATA
Elu du personnel
Enseignant en RRS

**TOUS POUR L'ÉCOLE,
L'ÉCOLE POUR TOUS !**

SNUipp-FSU85 - 71, Boulevard Aristide Briand - Porte C - BP01 - 85001 La Roche-sur-Yon

